

# RÉGIME DE PENSION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



AUTOMNE 2016 - Volume 2, numéro 2

ISBN: 978-1-4605-1308-8

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Votre conseil des fiduciaires a le plaisir de présenter le bulletin de l'automne 2016 avec les dernières nouvelles au sujet de votre régime de pension. En tant que Conseil, nous sommes chargés de vous tenir au courant de ce qui se passe avec votre régime.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'ajustement maximal au coût de la vie permis aux termes du régime est accordé pour la troisième année consécutive depuis la conversion au Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) en 2014.

Le Conseil est également ravi que la Société de gestion des placements Vestcor et la Société des services de retraite Vestcor soient devenues opérationnelles le 1<sup>er</sup> octobre. Il a fallu énormément de travail pour établir la nouvelle structure de gouvernance qui est conforme aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Si vous voulez suggérer un article pour un bulletin futur, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Le président du RPENB,  
Larry Jamieson

**Conseil des fiduciaires  
du RPENB**  
a/s Société des services de  
retraite Vestcor  
C.P. 6000  
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

Pour toute question,  
communiquez avec la Société  
des services de retraite Vestcor  
au numéro sans frais  
1 (800) 561-4012 ou le  
453-2296 (Fredericton) ou par  
courriel à [pension@gnb.ca](mailto:pension@gnb.ca).

DANS CE  
NUMÉRO

2 LE SAVIEZ-VOUS?

3 AJUSTEMENT AU  
COÛT DE LA VIE  
2017

4 RAPPORT  
D'INVESTISSEMENT

6 SOCIÉTÉ  
VESTCOR

6 RAPPEL AUX  
RETRAITÉS

# LE SAVIEZ-VOUS?

Le saviez-vous que vous pourriez être en mesure de racheter des périodes de service antérieur aux termes du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick? La section suivante fournit des réponses aux questions fréquemment posées au sujet du rachat de service.

## QUEL EST L'AVANTAGE DE RACHETER DU SERVICE?

En rachetant du service, vous augmentez votre nombre total d'années de service ouvrant droit à pension qui :

- va augmenter le montant de votre prestation de pension au moment de la retraite; et
- pourrait vous aider à qualifier pour une pension réduite ou non réduite plus tôt (indice âge + service).



## QUELS TYPES DE SERVICE PEUVENT ÊTRE RACHETÉS?

Voici une liste de certains types de service qui peuvent être rachetés :

Service d'un des régimes suivants ayant déjà donné lieu à un remboursement :

- RPENB/l'ancien régime de la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (LPRE)
- Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB)/l'ancien régime de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP) (service après 1991 seulement)

Autres périodes de service antérieur :

- Enseignement à titre d'enseignant suppléant dans une école publique du N.-B.
- Congé de maternité, parental ou d'adoption (jusqu'à une année maximum par naissance)
- Congé d'études (maximum une année)
- Congé sans solde autorisé (maximum deux années)
- Années de service à titre d'enseignant à temps plein dans une école publique ailleurs au Canada (service après 1991 seulement)

Veuillez consulter le livret du RPENB pour obtenir la liste complète des types de service qui peuvent être rachetés : [www.vestcor.org/rpenb](http://www.vestcor.org/rpenb)

## QUEL EST LE COÛT D'UN RACHAT DE SERVICE?

Le coût de rachat de périodes de service antérieur dépend, selon les facteurs suivants :

- le type de service racheté;
- le montant de service racheté;
- votre taux de rémunération au moment de votre demande (plus votre salaire est élevé, plus le coût du service sera élevé); et
- le taux de cotisation des employés au moment de la demande (il est prévu que les taux de cotisation augmentent au cours des prochaines années).

Pour obtenir une estimation du coût de rachat de service, un calculateur pour rachat de service en ligne est disponible à l'adresse suivante : <http://www.gnb.ca/00163/pension/1/poseca/index.asp?language=F>

## COMMENT PUIS-JE PAYER MON RACHAT DE SERVICE?

Vous pouvez choisir une, ou une combinaison, des méthodes de paiement ci-dessous :

1

**Paiement forfaitaire** : chèque personnel, mandat poste, transfert direct de fonds provenant d'un REER ou utilisation (en totalité ou en partie) de votre allocation de retraite.

2

**Retenues salariales** : des cotisations pour le rachat de service, comprenant les frais d'intérêt, peuvent être prélevées sur un nombre fixe de périodes de paie.

## COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE DE RACHAT DE SERVICE?

Afin d'obtenir un calcul d'estimation pour rachat de service officiel, veuillez remplir un formulaire de demande de rachat de service avec un agent des ressources humaines ou de la paie. Par la suite, votre demande sera soumise à la Société des services de retraite Vestcor aux fins de traitement. Une fois que vous aurez reçu votre calcul d'estimation pour rachat de service, vous aurez 90 jours pour faire votre choix d'opter pour le rachat de service.



# AJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE 2017

Chaque année, le RPENB accorde un ajustement au coût de la vie (aussi appelé « indexation ») en autant que le surplus dans le régime de pension le permet, jusqu'à un maximum de l'IPC de 4,75 %.

L'ajustement au coût de la vie maximal pouvant être accordé en janvier 2017 est de 1,40 % et il est fondé sur l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation au Canada pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2016.

Les prestations accumulées des **enseignants actifs** seront ajustées par 100 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Les prestations de pension des **membres bénéficiant de droits acquis différés et des enseignants retraités (y compris les survivants)** seront ajustées par 75 % de l'indice des prix à la consommation (IPC)

# 1,40 %

# 1,05 %

Pour les enseignants et les membres bénéficiant de droits acquis différés, l'augmentation sera appliquée aux prestations accumulées au 31 décembre 2015. Pour les enseignants retraités, l'augmentation sera appliquée à leurs prestations mensuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## MODIFICATIONS AU TEXTE DU RÉGIME

En vertu de la *Loi sur les prestations de pension (LPP)*, il faut donner une mise à jour aux participants au sujet de toute modification au régime. Le conseil des fiduciaires vous informe donc de la modification suivante :

Dispositions relatives au **rachat de service** officiellement rétablies en vertu du paragraphe 22.2 du RPENB, en vigueur en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* abrogée. Ces dispositions (lesquelles incluent le rétablissement du rachat de service en vertu d'un brevet local; congé de maternité, parental et d'adoption avant 1992; et congé sans solde général d'un maximum de deux années) ont été respectées par l'administrateur au quotidien du RPENB depuis la conversion. De plus, quelques **modifications d'ordre administratif** au paragraphe 22.2 du RPENB ont été déposées. Ces modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 18 juillet 2016.



## SONDAGES SUR LA SATISFACTION DES CLIENTS

Au cours des prochains mois, des sondages sur la satisfaction des clients seront élaborés et transmis à un échantillon de participants actifs à des régimes et à des retraités qui ont reçu des services récemment (demande d'estimation de la pension, rachats de service, etc.) de la Société des services de retraite Vestcor. Ces sondages viseront à déterminer les améliorations qui pourraient être apportées à la prestation des services. L'initiative cadre avec l'objectif continu de Vestcor de continuer de fournir de l'information exacte, fiable et claire en temps opportun.

# RAPPORT D'INVESTISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE (DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016)

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

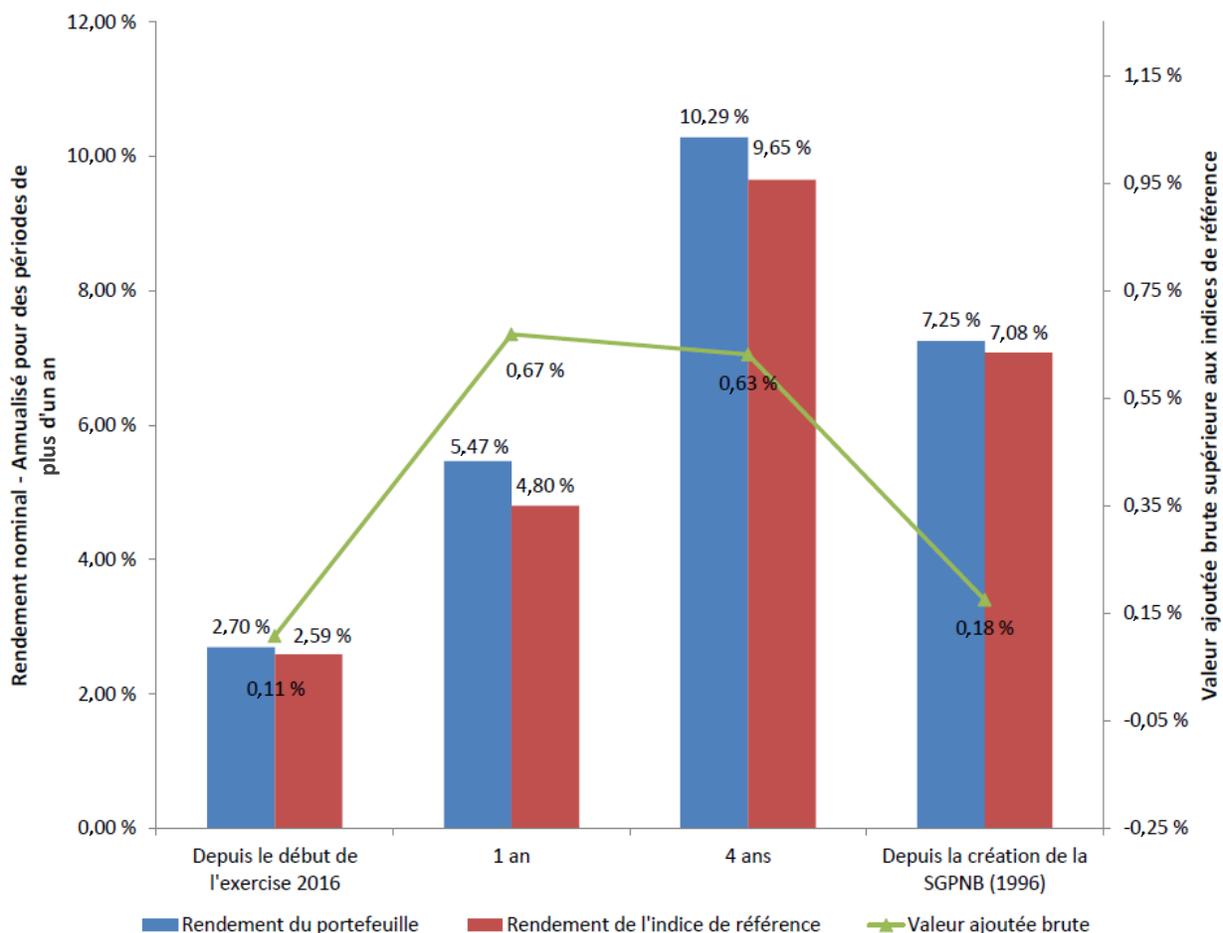
Les objectifs d'investissement à long terme de la caisse de retraite comprennent : préserver la valeur en capital, obtenir le meilleur rendement réel à long terme pour les placements et atteindre les objectifs de gestion des risques énoncés dans la politique de financement et les règlements de la *Loi sur les prestations de pension*.

## RENDEMENTS DES PLACEMENTS

Nous sommes heureux d'annoncer que le rendement brut d'investissement pour les six mois terminés le 30 juin 2016 pour le RPENB a été de 2,70 % comparé au rendement de référence du fonds global de 2,59 % durant un climat d'investissement difficile. Les résultats à long terme demeurent au-delà du rendement cible à long terme de 5,75 % exigé par l'actuaire indépendant. Les rendements des placements étaient solides en général, puisque la plupart des portefeuilles d'investissement ont généré des rendements nominaux positifs pour les six mois terminés le 30 juin 2016.

La gestion active des placements pratiquée par la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV) a continué de fournir un rendement de placement brut supérieur de 0,11 % par rapport aux cibles fixées par la politique de placement au cours de cette période de six mois.

Au 30 juin 2016



Les coûts totaux de l'investissement demeurent bas, à environ 4,097 \$ million, ou 0,07 % des actifs gérés.

# RAPPORT D'INVESTISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE (SUITE)

## (DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016)

### ACTIFS DE PLACEMENTS

La juste valeur des actifs du RPENB au 30 juin 2016 était 5,378 \$ milliard, une augmentation de 54 \$ million sur la juste valeur au 31 décembre 2015. Les pondérations de la composition de l'actif se sont avérées assez près des cibles de la politique de placement au cours de la période. Le diagramme circulaire illustre la composition de l'actif au 30 juin 2016.

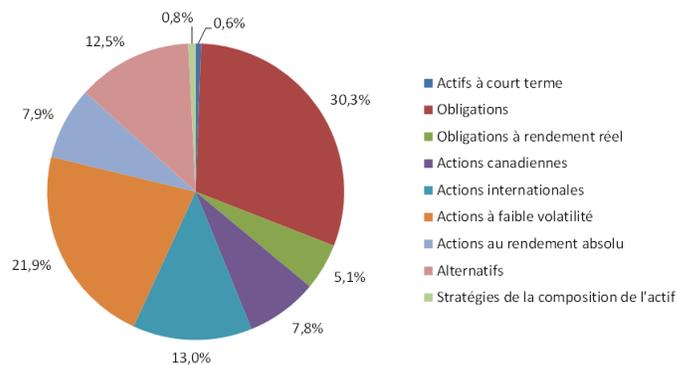
### TOUR D'HORIZON DES PLACEMENTS

Les marchés financiers ont amorcé l'année 2016 dans un climat de volatilité et nombre des tendances négatives qui s'étaient pointées occasionnellement en 2015 sont réapparues, mais de manière plus marquée. Le marché boursier chinois a radicalement chuté pendant la première semaine d'activité boursière en raison d'une croissance économique en déclin et d'un manque de confiance dans les marchés locaux. La crainte d'une récession mondiale plus généralisée s'est installée alors que les prix de l'énergie et des matières premières diminuaient encore. De leur côté, les exportations des sociétés américaines étaient freinées par le cours élevé du dollar américain, et les inquiétudes liées au financement du système bancaire européen refaisaient surface.

Les marchés financiers ont aussi eu de la difficulté à interpréter l'effet du nouveau cycle de resserrement des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine (FED) en décembre, pendant que les autres banques centrales du monde maintenaient une politique monétaire très accommodante. Cette différence dans les politiques a encore un impact notable sur la valeur du dollar américain qui entraîne les cours du commerce mondial et, en fin de compte, la croissance des gains des entreprises.

Les inquiétudes du marché se sont quelque peu atténuées en février et mars à la suite des déclarations de soutien de la Banque centrale européenne et de la FED, de sorte que le rendement positif mais lent des économies et des entreprises s'est maintenu. La volatilité a toutefois fait un retour affirmé à la fin juin dans le contexte étonnant du référendum britannique sur le Brexit, qui a mis fin à la participation du Royaume-Uni à l'Union européenne. La plupart des bonzes du marché et des indicateurs économiques avaient pourtant prédit l'inverse; la surprise a provoqué un séisme sur les marchés financiers. Les prix des actifs européens ont été considérablement touchés, surtout par la dégringolade de la livre anglaise.

### ACTIFS DE LA CAISSE DU RPENB, LE 30 JUIN 2016



Devant l'inconnu que constitue l'effet du Brexit sur une croissance économique mondiale déjà faible, on s'attend fermement à ce que la banque centrale gèle les taux d'intérêt jusqu'à ce que des impacts mesurables se dégagent de la situation. L'intérêt envers les actifs à rendement n'ayant cessé de croître, le marché des titres à revenu fixe a continué de chuter considérablement et les gains associés à l'endettement des entreprises et à la dette souveraine, plus risqués, se sont avérés solides.

Les marchés des actions en Amérique du Nord et en Asie (p. ex. au Japon) se sont avérés généralement favorables pendant cette période, alors que le Brexit ébranlait les actions européennes qui en ont souffert. Après de nombreux mois de déclin, le dollar canadien a repris de la vigueur, réduisant du coup la valeur du rendement des actifs étrangers, évalués selon notre devise. Les titres de capitaux propres défensifs producteurs de dividendes supérieurs se sont eux aussi bien comportés grâce aux rendements mentionnés plus haut. Les actions d'entreprises financières ont été durement touchées par l'inquiétude entourant l'impact du Brexit sur un secteur économique européen déjà faible et par l'opinion que le maintien à la baisse des taux d'intérêt limitera les chances de croissance du revenu.

Dans l'ensemble, nos attentes à court terme restent semblables à ce qu'elles étaient pour les périodes précédentes. Bien que l'évolution du niveau absolu des taux d'intérêt soit demeurée lente, la demande reste forte pour les actifs perçus comme des valeurs refuges. Par conséquent, nous avons le sentiment que ces taux pourraient rester à ces niveaux relativement bas pendant un certain temps. L'accroissement de l'incertitude économique provoquée par le Brexit, d'une part, et l'élection américaine qui divise de plus en plus, d'autre part, contribueront probablement à alimenter la volatilité des marchés. Dans ce contexte de faible croissance constante, nous continuons à favoriser les actions – avec prudence toutefois –, qui constituent une classe d'actifs plus attirants qu'un certain nombre de possibilités équivalentes d'un prix plus élevé.

# L'ORGANISATION VESTCOR EN OPÉRATION

La nouvelle organisation est en place officiellement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. La Division des pensions et avantages sociaux des employés est devenue la Société des services de retraite Vestcor (SSRV) et la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick est devenue la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV).

Organismes en copropriété avec les conseils des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) et du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB), ces organismes sans but lucratif se conforment aux pratiques exemplaires de l'industrie et sont une évolution naturelle dans la livraison du service aux régimes. Ces organisations fourniront des services à leurs clients actuels, mais seront mieux en mesure d'accueillir de nouveaux clients du secteur

public qui cherchent à obtenir des services d'administration des pensions et des avantages sociaux ou de gestion des placements. L'ajout de nouveaux clients peut éventuellement réduire les coûts assumés par les régimes en répartissant les frais administratifs entre plusieurs clients, ce qui profitera à tous les clients.

Vous continuerez à être servi par la même équipe d'experts qui fournit des services à votre régime depuis des années. Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le site [Vestcor.org](http://Vestcor.org).

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE RETRAITE  
**VESTCOR**  
PENSION SERVICES CORPORATION

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS  
**VESTCOR**  
INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION

## ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ(E)

L'état des prestations de retraite de l'employé(e) du RPENB est produit chaque année et fournit des renseignements détaillés sur vos prestations de retraite du RPENB jusqu'à la date de fin de la période de référence. Les états pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 devraient être distribués d'ici la fin décembre 2016.



## RAPPEL AUX RETRAITÉS

Si vous êtes retraité, vous pouvez recevoir les communiqués futurs du conseil des fiduciaires par courriel. Communiquez simplement avec la Société des services de retraite Vestcor au 1-800-561-4012 (numéro sans frais) ou au 453-2296 (Fredericton) ou par courriel à [pension@gnb.ca](mailto:pension@gnb.ca) pour fournir votre adresse courriel.

Votre pension est versée le 24<sup>ième</sup> jour de chaque mois, à moins que le 24 tombe au cours d'une fin de semaine ou un jour férié. Voici les dates de versement pour 2017 :

janvier	24	avril	24	juillet	24	octobre	24
février	24	mai	24	août	24	novembre	24
mars	24	juin	23	septembre	22	décembre	18



Pour toute question, communiquez avec la Société des services de retraite Vestcor au numéro sans frais 1-800-561-4012 ou au 453-2296 (Fredericton).

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ :** Cette publication a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB). S'il y a une divergence entre ces renseignements et le Texte du RPENB, ce dernier a préséance.